

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA SOMME

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'EST DE LA SOMME

ARRONDISSEMENT DE PERONNE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DATE :

. de la convocation : 05.06.2026

. d'affichage : 05.06.2026

N° de la délibération : 2026-104

NOMBRE DE CONSEILLERS :

. en exercice : 60

. présents : 50

. votants : 60

L'an deux mille vingt-six, le 11 juin, à 18 heures, le Conseil Communautaire de l'Est de la Somme, légalement convoqué, s'est réuni au pôle multifonction de NESLE, sous la présidence de Monsieur Frédéric DEMULE, Président.

Etaient présents tous les membres en exercice, à l'exception de Mmes POTURALSKI Patricia, FANCHON Catherine, SLOWINSKI Corinne, MM. CHRETIEN Gabriel, BLOIS Frédéric, MERLIER Jacques, BECQUERELLE David, SALOME André, MUSEUX Gérard, JOLY Vincent.

Mme POTURALSKI Patricia avait donné pouvoir à M. SCHIETTECATTE Benoît.

Mme FANCHON Catherine avait donné pouvoir à M. VASSENT Christophe.

Mme SLOWINSKI Corinne avait donné pouvoir à Mme SCHWEITZER Cécile.

M. CHRETIEN Gabriel avait donné pouvoir à M. GOUBRON Julien.

M. BLOIS Frédéric avait donné pouvoir à M. DUBREUCQ Benoit.

M. MERLIER Jacques avait donné pouvoir à M. LECOMTE Frédéric.

M. BECQUERELLE David avait donné pouvoir à M. CARON Gilles.

M. SALOME André avait donné pouvoir à M. WISSOCQ Jean-Marc.

M. MUSEUX Gérard avait donné pouvoir à M. FRIZON Hervé.

M. JOLY Vincent avait donné pouvoir à M. BELLARD Joël.

Secrétaire de séance : Mme RAGUENEAU Françoise.

OBJET :

CENTRE SOCIAL INTERCOMMUNAL DE L'EST DE LA SOMME
ATTRIBUTION DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2026

Par délibération n°2023-157, le conseil communautaire a approuvé la convention pluriannuelle d'objectifs, de moyens et de partenariat liant la Communauté de Communes de l'Est de la Somme et l'association de gestion du Centre Social Intercommunal de l'Est de la Somme.

Cette convention encadre les relations entre la Communauté de Communes et l'association, ainsi que les engagements réciproques des parties dans le cadre de l'animation de la vie sociale sur le territoire communautaire.

Au titre de l'année 2026, il est proposé d'attribuer à l'association une subvention de fonctionnement destinée à soutenir la mise en œuvre de son projet social et le développement de ses actions sur l'ensemble du territoire intercommunal.

Cette subvention tient compte des rapports financiers 2025 établis par l'expert-comptable et validés par le commissaire aux comptes, ainsi que de la nécessité pour l'association de disposer d'un fonds de roulement adapté, compte tenu de sa création récente et de la dynamique engagée pour structurer et développer son action à l'échelle intercommunale.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.1611-4,

Vu la délibération n°2023-157 approuvant la convention pluriannuelle d'objectifs, de moyens et de partenariat entre la Communauté de Communes de l'Est de la Somme et l'association de gestion du Centre Social Intercommunal de l'Est de la Somme ;

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs, de moyens et de partenariat conclue avec l'association de gestion du Centre Social Intercommunal de l'Est de la Somme ;

Vu les rapports financiers 2025 établis par l'expert-comptable et validés par le commissaire aux comptes ;

Vu les crédits inscrits au budget primitif 2026, chapitre 65 ;

Considérant que l'association de gestion du Centre Social Intercommunal de l'Est de la Somme concourt à l'animation de la vie sociale et au développement d'actions de proximité sur le territoire communautaire ;

Considérant que la Communauté de Communes de l'Est de la Somme souhaite poursuivre son soutien au fonctionnement du Centre Social Intercommunal de l'Est de la Somme pour l'année 2026 ;

Considérant que le montant de la subvention proposée est conforme aux orientations définies dans la convention pluriannuelle d'objectifs, de moyens et de partenariat ;

Considérant que l'association doit disposer d'un fonds de roulement suffisant afin de garantir la continuité de son activité et le déploiement de son projet social sur l'ensemble du territoire intercommunal ;

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, par 56 voix pour, 3 abstentions (Mme ZURICH Christine, MM. BELLARD Joël, JOLY Vincent), 1 n'a pas pris part au vote (Mme TOTET Fanny),

. accorde la subvention suivante, dont les crédits sont prévus au chapitre 65 :

ASSOCIATION	MONTANT DE LA SUBVENTION ACCORDEE
Centre Social Est Somme – (CSIES) Animation de la vie sociale	245 733 €

.autorise le Président à prendre toutes les mesures nécessaires pour l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an, que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.



POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président,

A blue ink signature, appearing to be "P. Simon", written over a horizontal line.

Le secrétaire de séance,

A blue ink signature, appearing to be "B. Guéreau", written in a cursive style.